

## Funérailles et cimetières en pleine évolution

# Des réponses adaptées à des tendances nouvelles

Notre société moderne est fondée sur des valeurs d'indépendance et de flexibilité, de multiculturalisme et de mixité. L'individualisation de la personne met à mal les systèmes sociaux traditionnels codifiés par l'Etat et l'église à l'ère de l'industrialisation. Ces dernières décennies, les structures tant familiales que démographiques se sont profondément transformées, entraînant un changement de comportement face à la mort et au deuil, ainsi qu'une évolution de la culture funéraire et par conséquent, des cimetières.

Depuis la Constitution de 1874, les autorités civiles sont responsables des cimetières et de l'application du principe selon lequel chaque personne a droit à une sépulture décente. Aménagé en 1877 et dénommé Sihlfeld à partir de 1896, le cimetière central de Zurich qui a accueilli le premier crématoire de Suisse, financé par des fonds privés en 1889, a été placé sous protection en 1997. Il constitue aujourd'hui la plus grande surface de verdure proche du cœur de la ville. Aujourd'hui, les enterrements traditionnels sont moins fréquents, les crémations ont fortement augmenté et les demandes d'inhumation dans des fosses communes se multiplient.

### Souci de rechercher des réponses adaptées

Les autorités cherchent des réponses aux besoins de nouvelles formes d'inhumation qui se font sentir. A Zurich et à Bâle, elles sont ouvertes au dialogue. En 2005 à Zurich, 84% des défunts ont demandé à être incinérés et un tiers a été inhumé dans les fosses communes construites dans quatre cimetières de la ville. Zurich propose désormais un choix de 14 formes de sépultures, allant du caveau familial, aux urnes cinéraires à la dispersion des cendres en forêt, possible depuis 2003 à proximité des cimetières de Lembach et Hönnggerberg. L'inhumation d'un cercueil est exclue en forêt, mais les cendres d'un proche peuvent être dispersées dans la partie racinaire d'un arbre. 1% des personnes décédées a choisi cette alternative, mais les autorités s'attendent à une demande plus forte. Pour compenser l'inoccupation des cimetières résultant de ces nouvelles



Claudia Moll, architecte paysagiste FSAP, Zurich (résumé)

formes d'inhumation, les responsables prévoient d'allonger le rythme de renouvellement des concessions et, le cas échéant, d'aménager des parcs de repos comme dans une partie du cimetière de Sihlfeld. Lors des épidémies de choléra et de typhus, Bâle a cruellement souffert du manque de place dans ses cimetières et a procédé à la construction des cimetières Kannenfeld (1868) et Wolfgottesacker (1872) à l'emplacement des anciens remparts. Le cimetière principal actuel Hörnli, aménagé en 1932, est protégé depuis 1995. Sa structure a toujours été adaptée aux tendances nouvelles et on y prévoit l'aménagement d'une fosse commune pour les urnes cinéraires. Le cimetière Kannenfeld a été transformé en parc.

### Autres rites et dispersion des cendres

Ces dernières années, Bâle et Zurich ont mis en place de nouveaux projets répondant à l'évolution de la culture funéraire. L'aménagement de carrés confessionnels musulmans constitue un compromis répondant aux exigences principales du rite funéraire musulman: l'éternité de la sépulture, son orientation vers La Mecque et la non-mixité. Par ailleurs, la dispersion des cendres dans la nature, possible en Suisse, mais interdite en Allemagne, a créé un business florissant, avec nos voisins d'outre-Rhin notamment. Les proches des défunts font appel aux services de sociétés privées comme «FriedWald» (en forêt) ou «Oasis de l'Eternité» (en Valais) qui vendent sur catalogue des emplacements de repos éternel en forêt ou dans un champ valaisan.

In der «Oase der Ewigkeit» werden jeden Monat rund 60 Urnen, vorwiegend aus Deutschland, Österreich und der Schweiz, auf Alpweiesen begraben (Bild C. Moll)

«Oasis de l'éternité»: chaque mois, une soixantaine d'urnes funéraires d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse sont déposées sur cet alpage (photo C. Moll)